

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

Sciences sociales et politiques

Il est demandé au candidat de répondre à la question posée par le sujet :

- en construisant une argumentation ;
- en exploitant le ou les documents du dossier ;
- en faisant appel à ses connaissances personnelles.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Le candidat traitera au choix, soit le sujet A, soit le sujet B.

SUJET A

Ce sujet comporte deux documents.

Sujet : Comment expliquer les comportements politiques ?

DOCUMENT 1

C'est devenu un lieu commun que d'affirmer que « parler de gauche et de droite, cela n'a plus guère de sens aujourd'hui ». Ces deux termes restent pourtant utilisés dans le débat public. Les Français se situent eux-mêmes volontiers à droite ou à gauche. Dans leur majorité, ils restent cohérents avec l'histoire longue de cette opposition : par exemple, quand ils s'autopositionnent eux-mêmes à gauche, ils se montrent moins favorables à des mesures prônant la libéralisation du marché du travail que lorsqu'ils s'autosituent à droite, ou quand ils se situent à droite, ils sont plus enclins à des mesures sécuritaires que lorsqu'ils se déclarent à gauche (...). L'opposition droite/gauche joue donc encore dans les usages quotidiens du terme ou dans la structuration générale de l'opinion publique (...). Au total, le clivage gauche/droite s'affaiblit du point de vue organisationnel et intellectuel. Les Français dans leur majorité ne croient plus ni à la droite ni à la gauche, encore moins aux partis qui incarnent historiquement ces options. Cependant, leurs choix électoraux restent toujours largement influencés par des éléments qui définissaient il y a cinquante ans la droite et la gauche. On ne vote pas de la même façon si l'on possède ou non un patrimoine, on ne vote pas de la même façon si l'on est syndiqué ou non, on ne vote pas de la même façon si l'on travaille dans le privé et le public.

Source : « Droite/gauche, un clivage encore pertinent ? », Hors série n°21,
Sciences Humaines, C. BOUILLAUD, mai-juin 2016.

DOCUMENT 2

Caractéristiques du vote aux élections présidentielles en fonction de différentes variables

	1988	1995	2002	2007	2012	2017
Âge (18-39 ans)						
Extrême gauche	13*	16	28	10	14	26
Gauche	45	31	28	29	31	7
Centre	13	11	10	28	10	23
Droite	16	24	20	28	23	15
Extrême droite	12	18	13	6	22	28
Education (bac+4)						
Extrême gauche	12	13	22	8	11	23
Gauche	37	35	32	33	33	7
Centre	21	17	14	29	11	28
Droite	21	26	23	28	31	25
Extrême droite	8	9	8	3	14	17
Secteur public						
Extrême gauche	15	15	27	12	14	22
Gauche	47	40	33	34	41	8
Centre	15	13	7	21	9	28
Droite	13	18	21	26	18	23
Extrême droite	11	13	12	7	18	19

Source : CEVIPOF

*Lecture : En 1988, parmi les électeurs âgés de 18 à 39 ans, 13% d'entre eux ont voté pour un candidat d'extrême-gauche (chiffres arrondis).

Note : La candidature d'Emmanuel Macron a été classée au centre en 2017

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

Sciences sociales et politiques

SUJET B

Ce sujet comporte un document.

Sujet : Quelles sont les composantes institutionnelles qui caractérisent les régimes parlementaires ?

DOCUMENT 1

Dans tous les pays étudiés* a été instauré un régime parlementaire [...]. Ce choix a eu des incidences tant sur l'organisation que sur l'équilibre des pouvoirs. Le Parlement, devenu parfois bicaméral (en Pologne, en République tchèque, en Roumanie et en Slovénie), a retrouvé une place essentielle dans les institutions de l'Etat. Il a notamment été doté de moyens lui permettant d'exercer véritablement le pouvoir législatif. [...] Une institution nouvelle, celle du chef de l'Etat, a ainsi été créée. Si les attributions de ce président de la République varient d'un pays à l'autre, elles ne vont, dans l'ensemble, guère au delà de celle d'un chef de l'Etat dans un régime parlementaire. En effet, tous les Etats se sont efforcés de limiter la puissance du titulaire d'un tel poste afin d'éviter la personnalisation du pouvoir. Aussi, l'essentiel du pouvoir exécutif a-t-il été confié non pas au chef de l'Etat mais au Premier ministre et au gouvernement. Une grande attention est donc accordée à la formation du gouvernement, qui répond, dans l'ensemble, aux exigences d'un système parlementaire. Ainsi, partout, la présentation d'un candidat au poste de Premier ministre revient au chef de l'Etat et son investiture à l'Assemblée. Partout, également, il résulte de la pratique ou de règles juridiques que le chef du gouvernement est issu de la majorité au Parlement. Quant aux ministres, ils sont la plupart du temps nommés par le Président sur proposition du chef du Gouvernement. Cependant, et on s'éloigne là des schémas classiques, en Bulgarie et en Slovénie, c'est le Parlement qui les désigne. Surtout, le choix du modèle parlementaire fait que les pouvoirs législatif et exécutif disposent de moyens d'action l'un sur l'autre [...].

Source: « Une démocratie parlementaire à l'européenne? », Anne GRAZIER, *Pouvoirs*, 2003.

* Les pays étudiés sont l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Slovénie, la Bulgarie et la Roumanie. Ils ont pour point commun d'être issus de l'ex bloc soviétique et d'avoir rejoint l'Union européenne en 2004 ou 2007.